



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 52/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012

Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PLITIT	à	Mme DURAND
Mme LLOUBÈRES	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Méianié DUFAN) a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création d'un poste de Technicien Territorial (promotion interne)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents communaux, vu la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de Technicien en date du 26 juin 2012 établie par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne et compte tenu des fonctions occupées par l'agent, il convient de créer un poste de Technicien Territorial à temps complet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

- D'approuver la création d'un poste de Technicien Territorial comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

